

# INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Date : 21/05/2019

**Pays : Côte d'Ivoire**

**Description des tâches : Recrutement d'un (e) consultant(e) national(e) pour le Projet de Gestion Environnementale des activités pétrolières et gazières offshore en Afrique de l'Ouest - COBIA - Coordination de la Stratégie 3 portant appui aux Pays pour le développement de leur plan d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures**

**Numéro & Nom du projet / Agence : UNEP**

**Durée du contrat/services (si applicable) :** Période de 12 mois reconductible selon les performances et la satisfaction de l'institution

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : [procurement.offers.ci@undp.org](mailto:procurement.offers.ci@undp.org) au plus tard le **04 Juin à 17h00**. L'offre comprendra un CV, une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)  
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio  
01 BP 1747 ABIDJAN 01  
COTE D'IVOIRE**

**Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre sera rejetée.**

**[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)**

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à [procurement.ci@undp.org](mailto:procurement.ci@undp.org) ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Diplômes (30 points)
2. Expertise avérée en lien avec l'élaboration des plans d'urgence, les exercices de simulation, les protocoles relatifs aux pétrole et gaz au large (30 points)
3. Expérience de travail dans la région du projet (20 points)
4. Expérience avérée en matière de conduite des processus consultatifs intergouvernementaux et multi-acteurs (20 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés ci-dessous. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Les soumissionnaires ayant obtenus au moins 70 points sur 100 points à l'évaluation technique, seront retenus pour une interview.

### **Les critères d'évaluation technique**

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Diplômes	30					
2.	Expertise avérée en lien avec l'élaboration des plans d'urgence, les exercices de simulation, les protocoles relatifs aux pétrole et gaz au large	30					
3.	Expérience de travail dans la région du projet	20					
	Expérience avérée en matière de conduite des processus consultatifs intergouvernementaux et multi-acteurs	20					
	<b>Total</b>	<b>100</b>					

## TERMES DE REFERENCE

### Projet de Gestion Environnementale des activités pétrolières et gazières offshore en Afrique de l'Ouest -COBIA-

#### Coordination de la Stratégie 3 portant appui aux Pays pour le développement de leur plan d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures

#### Recrutement sollicité par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan

---

#### (Sélection d'un(e) consultant(e) -----

#### **I. Contexte des activités pétrolières et gazières offshore en Afrique de l'ouest et présentation du projet**

Les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz en mer se sont considérablement développées ces dernières décennies. Du fait de la demande croissante d'énergie et grâce aux innovations technologiques, l'offshore a pris une nouvelle dimension en s'étendant aux eaux profondes et ultra profondes. Actuellement, près d'un tiers du pétrole et un quart du gaz naturel consommés dans le monde proviennent de gisements sous-marins. La recrudescence des forages à des profondeurs toujours plus importantes accroît les menaces sur l'environnement et les ressources naturelles et peut avoir des conséquences sur les activités humaines tributaires de ces écosystèmes. Dans ce contexte de développement significatif des activités offshore, l'Afrique de l'ouest occupe une place centrale. Les récentes découvertes de pétrole et de gaz au large de la Mauritanie et du Sénégal ont confirmé le potentiel de la région et sont susceptibles d'ériger l'Afrique de l'ouest en bassin pétrolier et gazier d'importance majeure. Les premières opérations d'extraction étant prévues pour 2020-2022, le moment est donc opportun pour placer la gestion environnementale des activités offshore au cœur de l'agenda politique régionale.

Dans sa nouvelle Stratégie 2016-2022 pour l'Afrique de l'ouest, la Fondation MAVA a retenu un résultat clef à atteindre en 2022 : « la gestion du risque de pollution pour les activités offshore sera améliorée dans au moins quatre pays ». Pour y parvenir, la MAVA finance un projet de cinq ans visant à renforcer la gestion environnementale des activités extractives offshore dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Guinée-Bissau, Sierra Leone).

Le projet est composé de 4 stratégies permettant d'appréhender l'ensemble du secteur extractif offshore. La mise en œuvre de chaque Stratégie est assurée par un « leader » :

- 1) Développement de la recherche scientifique et du monitoring environnemental (Leader : BirdLife International) ;
- 2) Renforcement des capacités de gestion et de la sensibilisation (Leader : PRCM) ;
- 3) Développement de plans de réponse en cas de pollution due aux activités offshore (Leader : Convention d'Abidjan) ;
- 4) Suivi et renforcement de la réglementation des activités offshore et des démarches de responsabilité sociale de l'entreprise (Leader : Iddri).
- 5)

La Convention d'Abidjan est le leader de la Stratégie 3. Cette Stratégie a identifié les besoins des administrations nationales en termes de plans de réponse en cas de pollution par hydrocarbures. Ces besoins ont été regroupés en deux résultats, prévoyant chacun des activités suffisamment larges pour répondre aux différents besoins de ces acteurs nationaux. Le premier résultat porte sur le développement de ces plans et leur consolidation à l'échelle nationale. Le second s'intéresse à l'harmonisation de ces plans à l'échelle sous-régionale, l'objectif étant d'assurer une gestion globalisée des cas de pollutions transfrontalières. La Stratégie 3 a fait l'objet d'une réunion réunissant les pays concernés par le projet. Cette réunion a permis d'identifier avec précision les activités que le projet mettra en œuvre pour 2018 et au-delà au sein de chacun des quatre pays.

La Stratégie 4 retient deux approches pour traiter de la question de l'encadrement des activités pétrolières et gazières. La première s'intéresse aux leviers juridiques et politiques via notamment l'outil des conventions internationales, comprenant donc le protocole offshore de la Convention d'Abidjan. La seconde s'intéresse aux démarches RSE et donc à l'encadrement des activités offshore par l'acteur privé, par le biais des engagements volontaires. L'Iddri est le coordinateur du projet ainsi que le leader de la Stratégie 4. Dans le cadre de cette Stratégie, l'Iddri collabore avec la Convention d'Abidjan afin de mener les activités suivantes : Ratification et mise en œuvre du Protocole offshore de la Convention d'Abidjan.

## **II. Partenaires du Projet**

### **1. La Convention d'Abidjan**

La Convention de coopération pour la protection, la gestion et le développement du milieu marin et côtier de la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest, centrale et australe (Convention d'Abidjan), couvre une zone marine allant de la Mauritanie à l'Afrique du Sud pour une distance d'un peu plus de 14 000 km.

La Convention fournit un cadre juridique global pour tous les programmes liés à la mer en Afrique de l'Ouest, centrale et australe. En vertu de ses articles, la Convention énumère les sources de pollution qui nécessitent un contrôle : navires, décharges activités terrestres, exploration et exploitation des fonds marins et pollution atmosphériques. Elle identifie également les questions de gestion environnementale à partir desquelles des efforts de coopération sont développés.

Le secrétariat de la Convention a pour mission de « protéger, conserver et développer la zone de la Convention d'Abidjan et ses ressources au bénéfice et au bien-être de ses populations ». La Convention et ses protocoles mettent à disposition des décideurs nationaux d'importants outils de contrôle pour la protection et la valorisation du milieu marin de la région.

### **2. L'Iddri**

L'institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) est un institut de recherche indépendant. Il a pour objectif de favoriser la transition vers le développement durable et la prospérité pour tous. L'Iddri identifie les conditions nécessaires pour que le développement durable soit intégré aux politiques publiques et propose des outils pour leur mise en œuvre. Il intervient à différents niveaux, de la coopération internationale aux politiques des pays, villes et entreprises. L'Iddri constitue une plateforme pour faciliter un dialogue transparent entre toutes les parties prenantes (recherche et communauté académique, gouvernements, société civile, secteur privé), tout en garantissant un apprentissage mutuel et la pertinence de ses recherches.

### **III. Produits attendus :**

<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>Délais</b>
Plan de travail annuel validé	5 jours après la signature du contrat
Rapports/Compte rendu des réunions et missions	7 jours après la fin de chaque réunion ou mission
Rapport sur la mise à jour ou l'élaboration des plans d'intervention d'urgence des pays	6 mois après la signature du contrat
Rapport sur la Politique Nationale d'utilisation des dispersants	6 mois après la signature du contrat
Rapports sur les exercices de simulation gradeur-nature et sur table	8 mois après la signature du contrat
Consultations avec les autorités compétentes et les parties prenantes sur la mise en œuvre du protocole offshore à l'échelle nationale	2 mois après la signature du contrat

### **IV. Description du poste**

Le ou la candidat(e) sélectionné(e) placé(e) sous la supervision du Chargé des Programmes, aura deux missions principales :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre de la Stratégie 3 du projet, relative au développement de plans de réponse en cas de pollution due aux activités offshore ;
- Mener une étude visant à évaluer l'état de la ratification et de la mise en œuvre du protocole offshore de la Convention d'Abidjan au sein des quatre pays visés par le projet (Mauritanie, Sénégal, Guinée-Bissau, Sierra Leone) et, à cette fin, appuyer la ratification et le cas échéant, la mise en œuvre effective du texte au sein des pays mentionnés. L'élaboration de l'étude nécessitera de mettre en place des consultations nationales auprès des pays visés.

Plus précisément, le ou la candidat(e) aura pour mission dans le cadre de la Stratégie 3 de :

1. Assurer la coordination globale de la Stratégie 3 et appuyer la mise en œuvre des activités identifiées au sein de chaque pays ;
2. Mettre en place et assurer la coordination et l'animation d'un groupe de travail au sein de chaque pays pour suivre et mettre en œuvre les activités identifiées. Ce groupe de travail devra réunir les administrations nationales compétentes sur la question des plans de réponse ;
3. Appuyer les pays dans l'élaboration, la mise à jour et/ou les tests des plans de réponse. Le ou la candidat(e) travaillera à la mise en place d'ateliers nationaux pour développer, renforcer et/ou tester ces plans. Cet appui pourra se réaliser par le recours à un expert ;
4. Appuyer les pays dans l'élaboration de politiques nationales relatives aux dispersants. Le ou la candidat(e) travaillera à la mise en place d'ateliers nationaux pour développer ces politiques nationales. Cet appui pourra se réaliser par le recours à un expert.
5. En sa qualité de coordinateur de la Stratégie 3 le ou la candidat(e) sélectionné(e) devra assurer une communication et des échanges réguliers avec les autres Stratégie du projet et assister aux réunions de coordination globale tel que le comité de pilotage du projet.

Plus généralement, le ou la candidat(e) devra coordonner la mise en œuvre des activités identifiées dans le cadre de la Stratégie 3 du projet au sein de chacun des quatre pays.

Plus précisément, le ou la candidat(e) aura pour mission dans le cadre de l'étude sur le protocole offshore, prévue par la Stratégie 4, de :

1. Assister à une réunion de lancement qui se tiendra par vidéoconférence, pour discuter des objectifs précis de la mission, ainsi que pour convenir de la méthode de travail et du canal de communication avec Iddri ;
2. Préparer un guide d'entretien pour la conduite des consultations nationales et des évaluations nationales qui seront réalisées dans le cadre de l'étude. Lors de la préparation du guide d'entretien, le consultant devra prendre en compte :
  - Les obligations énoncées par le protocole offshore ;
  - L'ensemble des activités de mise en œuvre du protocole déjà adoptées par les pays ;

Le ou la candidat(e) devra développer :

- Des indicateurs de ratification et de mise en œuvre du protocole au sein des quatre pays cibles ;
  - Un système de suivi pour suivre les initiatives et actions nationales visant à faire avancer la ratification et la mise en œuvre du protocole offshore.
3. Appuyer les pays à élaborer ou mettre à jour leur plan d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures
  4. Mener des consultations avec les autorités compétentes et les parties prenantes sur la mise en œuvre du protocole offshore à l'échelle nationale. Ces consultations analyseront le processus juridique et politique nécessaire pour ratifier le protocole et le transposer dans la législation nationale, ainsi que pour identifier les problèmes, obstacles et opportunités liés à la mise en œuvre. Ils fourniront également un appui spécialisé et technique aux États ainsi que l'identification d'un point focal national compétent pour suivre les progrès de la mise en œuvre effective du protocole ;
  5. Produire un rapport pour chaque pays qui présente les conclusions des études et des consultations nationales. Le rapport comprendra, entre autres, (i) une analyse détaillée de l'état de la ratification et de l'application du protocole offshore ; (ii) un examen détaillé des efforts ou initiatives nationaux existants et qui pourraient être développés pour soutenir et améliorer la mise en œuvre du protocole ; (iii) des recommandations sur la manière de surmonter les obstacles à la mise en œuvre, tant dans le cadre du projet qu'en dehors de la portée du projet ;
  6. Organiser et animer des réunions/ateliers pour présenter les résultats des rapports aux parties prenantes concernées et convenir de plans d'action/voies à suivre ;
  7. Exécuter toutes les autres tâches pertinentes entrant dans le cadre de l'achèvement de la présente Stratégie, qui peuvent survenir, ou tel que conseillées par l'Iddri en tant que coordinateur de la Stratégie 4.

Plus généralement, ces activités doivent permettre de soutenir et d'appuyer les Etats concernés dans la mise en œuvre effective du protocole offshore. Les études devront être disponibles en français, anglais et portugais.

#### **V. Paiements du consultant**

Les paiements du consultant sont mensuels ; ils se feront sur validation du rapport portant progrès sur la mise en œuvre du de travail.

<b>DELIVRABLES</b>	<b>Délais</b>
Après validation du rapport mensuel signé et certifié	A la fin de chaque mois

#### **VI. Qualifications et compétences requises**

- Niveau Master ou Doctorat, dans une discipline en relation avec les objectifs du projet mentionnés ci-dessus (Environnement, Pétrole et gaz, droit de l'environnement, sciences de gestion, etc.) ;
- Connaissances des problématiques relatives à la gestion environnementale des activités pétrolières et gazières offshore ;
- Connaissances des conventions internationales environnementales et des enjeux juridiques/politiques liés à leur mise en œuvre ;
- Capacité de gestion technique et administrative de projets ;
- Expérience de production de notes de synthèse, d'analyse et valorisation auprès des décideurs ;
- Aptitude avérée à effectuer des recherches et à analyser des données. Capacité de rédiger et d'éditer des rapports de façon claire et concise et de présenter des questions complexes ;
- Une première expérience au sein de la sous-région Afrique de l'ouest serait appréciée ;
- Excellentes capacités de rédaction et de communication, en français comme en anglais ;
- Maîtrise courante du français et de l'anglais. La maîtrise du portugais serait un plus.

#### **VII. Durée et localisation de la mission**

- La durée est d'une durée de 12 mois reconductible selon les performances et la satisfaction de l'institution ;
- Le poste sera basé à Abidjan dans les locaux de la Convention d'Abidjan ;
- Plusieurs déplacements dans les quatre pays du projet sont à prévoir.

#### **VIII. CRITERES DE SELECTION**

Le soumissionnaire doit faire parvenir deux enveloppes séparées avec dans l'une l'offre technique comprenant un CV, les diplômes légalisés, une lettre de motivation et dans l'autre, une offre financière.

Les soumissionnaires ayant obtenus au moins 70 points sur 100 points à l'évaluation technique, seront retenus pour une interview.

## **IX. Critères d'évaluation technique**

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- <u>Formulaire</u> <u>1</u>		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	30					
1.2	Expertise avérée en lien avec l'élaboration des plans d'urgence, les exercices de simulation, les protocoles relatifs aux pétrole et gaz au large	30					
1.3	Expérience de travail dans la région du projet	20					
1.4	Expérience avérée en matière de conduite des processus consultatifs intergouvernementaux et multi-acteurs	20					
		<b>100</b>					